

Compte rendu BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 03 mars 2022

Bureau communautaire du 03 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 03 mars
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 24 février 2022

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Gilbert, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, FERRAGE Pierre, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, NAYA Anne-Marie, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient Excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DEJEAN Daniel, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYLIES Charles, Payen Éric, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

Etaient Absents :

BERTON Philippe

Pouvoirs :

CONDIS Sylvette (pouvoir à Chantal GILAMA)

Secrétaire de séance : Jean-Michel DALLARD

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

Ordre du jour :

1. **Présentation de la nouvelle interlocutrice DGFIP – Mme Cohen**

Environnement

2. **Optimisation de la collecte des déchets**

Revitalisation des Centres-Bourgs – Agriculture – Qualité alimentaire

3. **Aides communautaires en faveur de la rénovation des vitrines**

Questions diverses

4. **Validation du projet d'ordre du jour du Conseil communautaire (ci-joint)**

5. **SOS Ukraine**

Monsieur Jean-Michel DALLARD est proposé comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 20 janvier 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Environnement

Une présentation du projet d'optimisation de la collecte des déchets est réalisée par Madame Cathy HOAREAU, Directrice des services techniques et Marion MARECHAL, Responsable du service Environnement.

Les membres du Bureau prennent acte de cette présentation et vote à la majorité (2 abstentions Messieurs DEGA et CAZARRÉ) de poursuivre la démarche engagée.

Revitalisation des Centres-Bourgs – Agriculture – Qualité alimentaire

Délibération B20220303_020 Aides communautaires en faveur de la rénovation des vitrines

Monsieur le Président expose :

Une demande de subvention a été déposée par la SARL ARTIS le 30 juin 2021, au titre du programme communautaire de rénovation des devantures commerciales.

Le projet prévoit la rénovation de la devanture dudit local, occupé actuellement par une cave à vin : La Galerie du Vin à Carbonne. Les travaux envisagés représentent un investissement de 18 000.00€ HT, lesquels concernent notamment la pose et la peinture des menuiseries. L'ensemble des travaux est éligible à la subvention communautaire.

Conformément au règlement, la dépense éligible est de 18 000 € HT, plafonné à 10 000€ soit une subvention possible de la communauté de communes de 2 500 €.

Vu le règlement d'attribution des aides communautaires de la rénovation des vitrines,

Vu le rapport de fin de travaux transmis,
Vu l'avis favorable de la commission revitalisation des centres-bourgs en date du 31 janvier 2022,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** au titre du règlement des aides communautaires en faveur de la rénovation des devantures commerciales, une subvention de 2 500.00€ à la SARL ARTIS.
- **D'AUTORISER Monsieur le** Président ou son représentant à signer la notification de la subvention à l'entreprise bénéficiaire ou toute personne la représentant.

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses

Validation de l'ordre du jour du conseil communautaire

Le projet d'ordre du jour du prochain conseil communautaire est validé par les membres du bureau.

Délibération B20220303_021

MOTION DE SOUTIEN À L'UKRAINE

Monsieur le Président propose aux membres du bureau de s'associer activement aux démarches locales (association YAROSLAVNA) et nationales (AMF-Protection civile-AMRF) de soutien au peuple ukrainien.

En effet, face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'AMRF et l'AMF ont fait part de tout leur soutien et solidarité au peuple ukrainien. L'AMRF invite ses membres à œuvrer pour initier des jumelages entre communes rurales. L'AMF, quant à elle, soutient la mobilisation des communes de France et propose une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

L'objectif de cette opération commune avec la Protection civile est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes. Grâce au maillage territorial de la Protection Civile, les maires peuvent se rapprocher des structures territoriales de la Protection Civile pour la récupération des matériels collectés.

Pour assurer cette mission de solidarité, l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile via le site : <https://don.protection-civile.org> ou par virement au :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

L'AMF et la Protection Civile renouvellent leur solidarité au peuple ukrainien pris dans l'engrenage de la guerre et unissent leurs efforts pour apporter l'aide matérielle indispensable dans ces circonstances.

Il est proposé de soutenir cet appel à la solidarité et d'organiser, par le biais de la communauté de communes, une collecte de dons, nécessaires au peuple ukrainien :

Logistique
Lits de camp
Sacs de couchage
Couvertures de survie
Vêtements
Matériel électrique

Hygiène
Gels & savons corps
Dentifrices
Brosses à dents
Couches & lait maternisé
Médicaments (non périmés)

createur
DE LIENS

volvestre.fr

(Projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)

Rasoirs
Mousses à raser
Serviettes hygiéniques

Secours
Gants à usage unique
Masques chirurgicaux
Matériel de suture
Blouses médicales
Bandages élastiques
Garrots

Lecteurs à glycémie
Pansements hémostatiques
Pansements
Solutions antiseptiques
Matériel médical
(Respirateur, défibrillateur, moniteur...)

Par ailleurs, l'association YAROSLAVNA, située à Toulouse, œuvre depuis sa création, pour une meilleure connaissance réciproque Franco-Ukrainienne, dans de nombreux domaines (culturels, sportifs et économiques).

Elle est interpellée aujourd'hui par ses correspondants ukrainiens sur la situation humanitaire consécutive à la guerre à laquelle l'UKRAINE doit faire face, ces derniers souhaitant que l'association puisse accueillir notamment les enfants victimes des circonstances présentes.

L'Association, par la voix de son président Hugues NEGRETTO, fait donc appel à la communauté de communes du Volvestre pour l'aider à répondre à ces demandes, notamment au travers d'un don financier, et éventuellement en facilitant et aidant à l'accueil, selon la suite des événements, des adultes ou des familles en demande.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes puisse relayer, soutenir et coordonner les actions des communes et de leurs habitants en :

- Centralisant les dons dans un seul et même point de collecte,
- Recensant l'ensemble des solutions d'hébergement proposées par les communes,
- Inscrivant à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire l'octroi d'un don de 5 000 € en faveur du peuple ukrainien, via la protection civile.

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **DE SOUTENIR l'appel à la solidarité lancé par l'AMRF, l'AMF et la Protection civile,**
- **D'ORGANISER une collecte de dons qui sera** centralisée et coordonnée par la communauté de communes au nom des 32 communes membres,
- **DE RECENSER l'ensemble des solutions d'hébergement qui pourraient être proposées à des familles ukrainiennes, par le biais des communes, afin d'organiser l'accueil de ces populations,**
- **D'INSCRIRE à l'ordre du jour du conseil communautaire du 10 mars 2022 l'octroi d'un don de 5 000 € en faveur du peuple ukrainien,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer** tous documents nécessaire **pour la mise en œuvre** de cette motion

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Fin de séance : 19h45

Carbonne le 03 mars 2022